

**COMMUNE DE : GRENOBLE.....**

	Département d _____ Trésorerie d _____ Commune d _____	<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2005</b>
---	--	--

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES</b>	<b>I</b>

Informations statistiques (1)	Valeurs
Population totale (municipale et comptée à part)-col. h du recensement INSEE	157986
Population fictive	_____
Nombre de résidences secondaires	1783
Nombre d'élèves scolarisés des écoles publiques du 1er degré	10798
Nombre d'élèves scolarisés des écoles pub. et privées du 1er degré	12743
Longueur de la voirie communale (en km)	210
Longueur de la voirie rurale (en km)	0
Nombre d'organismes de coopération intercommunale auxquels participe la commune	14
Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments	963068

	Potentiel fiscal (2)	Valeurs par hab pour la commune (population DGF)	Pour mémoire, moyenne de la strate démographique
3 Taxes.....	61 473 880	389,10970	
Taxe professionnelle	60 064 217	380,18696	354,389
4 Taxes.....	121 538 097	769,29700	NC


	Informations financières - ratios -	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1417,00
2	Produit des impositions directes/population	586,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1545,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	239,00
5	Encours de la dette/population	1782,00
6	DGF/population	281,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	50.23%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3)	150.61%
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)	99.43%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement(3)	15.45%
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement(3)	115.30%

(1) Voir l'instruction M14, vol. I, tome II, titre 2, chap. 3, § 1.1 pour les explications rubriques

(2) Voir l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales. Etabli sur la base de la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(3) Communes de plus de 10.000 habitants

Etat des garanties et dettes (art.L.2252-1 du CGCT)	Valeur	Pour mémoire : recettes réelles de fonctionnement
Total des annuités garanties échues dans l'exercice	19 794 661,57	
Annuité de la dette de l'exercice	32 754 082,30	
déduire : provisions pour garanties d'emprunts	1 401 648,00	
<b>TOTAL</b>	<b>53 950 391,87</b>	<b>251 807 999,23</b>

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies